

Délibération n° 33_2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi 07 juillet à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Madame Alexandra CASTELLON, 1^{ère} adjointe.

Etaient présents : Alain ALBAREIL, Aurore BARBIER, Nicolas BASSOT, Eric BIELECKI, Audrey CARON, Alexandra CASTELLON, Nadia HOURLIER

Etaient représentés : Vincent JOUCLA, Mireille JUGAIN-HEGELE, Franck PROVENCE, Laurella VETTORETTI

Secrétaire de Séance : Audrey CARON

Objet : Approbation du Procès-verbal de la séance précédente

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance précédente en date du 21 avril 2026.

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-26,
- Vu le procès-verbal de la séance du 21 avril 2026 joint en annexe,

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 21 avril 2026 tel qu'il est joint en annexe.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

La 1^{ère} adjointe,
Alexandra CASTELLON



La secrétaire de séance,
Audrey CARON



Votants :	11
Pour	11
Abstention	0
Contre	0

Fait à Castelfranc,
Le 07.07.2026

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.
- Le tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <https://www.telerecours.fr>